



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 085-218501096-20260518-2026MAIDEL31-DE

Date de la convocation : 12 mai 2026
Séance du Conseil Municipal : 18 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Hélène CHENAIS – Pierrick THOMAS - Estelle SIAUDEAU – Stéphane RAYNAUD – Fanny GIRARD – Patrick JADAUD (sauf aux délibérations 28 et 29) – Mathilde FRANGEUL – Gérard PUAU – Katia ROCARD (sauf aux délibérations 22 à 27) – Steven BARTHELEMY – Isabelle CHARRIER- FONTENIT – Audrey BREMOND – Léo MARCHAIS – Marietta BOONEFAES – Christian RONDEAU – Emilie GARNIER (sauf aux délibérations 28 et 29) – Gaétan BRIEAU (sauf aux délibérations 28 et 29) – Angélique BOISSELEAU – Benjamin BRÉLIVET (sauf à la délibération 28) – Léa BAUDRY – Didier ALLAIS – Karine LOIZEAU (sauf aux délibérations 28 et 29) – Benjamin DION – Nathalie HERBRETEAU (sauf aux délibérations 28 et 29) – Philippe LECHAT – Angélique RAVELEAU – Tanguy SACHOT – Martine FORGERIT (sauf à la délibération 34) – Cyril TRANCHANT – Guylaine MERLET – Raphaël CHAGNOLEAU

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 aux délibérations 22 à 27, et 34
27 à la délibération 28
28 à la délibération 29

Nombre de conseillers présents : 33
32 aux délibérations 22 à 27, et 34
27 à la délibération 28
28 à la délibération 29

Nombre de conseillers votants : 33
32 aux délibérations 22 à 27, et 34
27 à la délibération 28
28 à la délibération 29

Secrétaire de séance : Pierrick THOMAS

31. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION BEDAM PRODUCTIONS – Rapporteur : Isabelle CHARRIER-FONTENIT

L'association BEDAM PRODUCTIONS a sollicité la Ville des Herbiers, en vue de l'organisation d'un festival de musique « A TCHE FEST » les 3 et 4 juillet 2026, sur le site de l'Etendue aux Herbiers.

Ce site étant dans le domaine public, il est nécessaire d'établir une convention de partenariat, afin de définir clairement les responsabilités de chacun.

Il est donc proposé d'approuver le principe de ce partenariat et ses modalités de mise en œuvre.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet de convention de partenariat ci-annexé,
Vu l'avis favorable de la commission Attractivité et rayonnement du 7 mai 2026

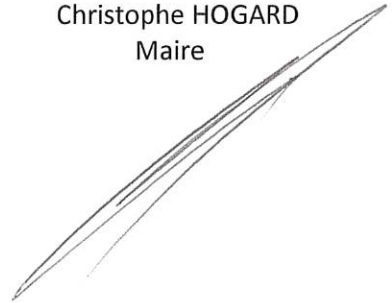
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide d'approuver le partenariat entre la Ville et l'association BEDAM PRODUCTIONS à l'occasion de l'organisation du festival de musique « a tche fest »
- approuve le projet de convention de partenariat entre la Ville et l'association BEDAM PRODUCTIONS tel qu'annexé à la présente délibération,
- autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer cette convention.

Pierrick THOMAS
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 22 MAI 2026
Publié électroniquement le : 22 MAI 2026
Notifié le :